

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 689**6 juillet 2004****SOMMAIRE**

A.T.L., Assistance Technique Luxembourgeoise S.A., Livange.....	33055	Klößner Pentaplast S.A., Luxembourg.....	33059
Access International Advisors (Lux) S.A., Luxembourg.....	33057	KPMG Services Administratifs S.C., Luxembourg.....	33054
ADA Fashion Holding S.A., Luxembourg.....	33055	Larissa S.A.H., Luxembourg.....	33062
Agestalux S.A., Luxembourg.....	33067	Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg.....	33070
Alden S.A., Luxembourg.....	33066	Leading Edge Participations S.A., Luxembourg..	33066
Amex Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.....	33058	Lebanon Holdings, Sicaf, Luxembourg.....	33065
Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg.....	33064	Leyla S.A., Luxembourg.....	33063
Aquaétanche Lux, S.à r.l., Koerich.....	33057	Leyla S.A., Luxembourg.....	33066
Aratoc International S.A.H., Luxembourg.....	33068	Luxbond Sicav, Luxembourg.....	33045
Argenta-Fund, Sicav, Luxembourg.....	33061	Luxcash Advisory S.A. Holding, Luxembourg....	33054
Atalante Holding S.A., Luxembourg.....	33062	MEIF Luxembourg Feeder, S.à r.l., Luxembourg..	33057
B.I. International S.A., Luxembourg.....	33056	Metec S.A.H., Luxembourg.....	33065
B.I. International S.A., Luxembourg.....	33056	Milourd S.A., Luxembourg.....	33056
Bainbridge-Alphastrategy, Sicav, Luxembourg....	33071	Nativa S.A., Luxembourg.....	33062
Benares S.A.H., Luxembourg.....	33060	Partinter S.A.H., Luxembourg.....	33065
Bersy S.A., Luxembourg.....	33055	Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg.....	33060
(Les) Bierts S.A.H., Luxembourg.....	33067	Poculum S.A.H., Luxembourg.....	33066
Buildinvest International S.A., Luxembourg.....	33069	Portfolio B.P., Sicav, Luxembourg.....	33070
C.A. Consulting International S.A., Luxembourg..	33053	Prime Invest I S.A.H., Luxembourg.....	33069
Davis S.A.H., Luxembourg.....	33063	Ray Globo Int. S.A., Luxembourg.....	33051
Deutsche Girozentrale Holding S.A., Luxembourg..	33026	Redalco S.A., Luxembourg.....	33064
Dexia Quant, Sicav, Luxembourg.....	33064	RIF S.A.H., Luxembourg.....	33067
Europressing S.A., Luxembourg.....	33057	Romance Entertainment S.A., Luxembourg.....	33059
Exa Holding S.A., Luxembourg.....	33061	Russian Investment Company, Sicav, Luxembourg	33063
Exobois Holding S.A., Luxembourg.....	33071	RV Lux S.A., Bertrange.....	33058
F.B.I. S.A., Luxembourg.....	33059	RV Lux S.A., Bertrange.....	33058
Fibart S.A., Strassen.....	33045	S.U. International Holding Company S.A., Luxem-	33055
Fornebulux S.A.H., Luxembourg.....	33070	bourg.....	33055
Ginor Holding S.A., Luxembourg.....	33069	SAC Norimberga S.A., Luxembourg.....	33056
Grissin S.A., Luxembourg.....	33068	SAC Norimberga S.A., Luxembourg.....	33058
Hibou S.A.H., Luxembourg.....	33062	SEB EuroCash Spezial.....	33026
International Power NPA, S.à r.l., Luxembourg...	33056	Securitas Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	33033
Investors Retail Holding, S.à r.l., Luxembourg....	33026	bourg.....	33033
Kangourou Invest S.A., Luxembourg.....	33060	Sevigne-Saltel S.A., Luxembourg.....	33068
KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg.....	33071	Shoe Invest Holding S.A., Luxembourg.....	33061
Klößner Pentaplast Participations, S.à r.l., Luxem-	33057	Socotra Holding S.A., Luxembourg.....	33061
bourg.....	33057	(Les) Terrasses S.A.H., Luxembourg.....	33072
		Trampolino S.A., Luxembourg.....	33068
		Volgograd S.A., Luxembourg.....	33039

DEUTSCHE GIROZENTRALE HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxembourg B 11.369.

1. Herr Horst Weber ist zum 31. Dezember 2001 aus der Geschäftsführung der DGZ HOLDING S.A. ausgeschieden.

Für die Richtigkeit des Auszugs
DEUTSCHE GIROZENTRALE HOLDING S.A.
R. Mach / B. Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051476.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

SEB EuroCash SPEZIAL, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB INVEST LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 28.468.

Das koordinierte Sonderreglement des SEB EuroCash SPEZIAL (Stand: Juni 2004) wurde einregistriert in Luxemburg, am 29. Juni 2004, réf. LSO-AR07427, und am 30. Juni beim Handelsregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. Juni 2004.
SEB INVEST LUXEMBOURG S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

(051622.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

INVESTORS RETAIL HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.642.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., une société dûment constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, dûment représentée par M.C. van der Sluijs-Plantz et J.J. Schellingerhout, chacun résidant à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, et agissant en tant que mandataires de fait de TMF MANAGEMENT B.V., administrateur délégué de RELAM AMSTERDAM HOLDINGS B.V., administrateur délégué de CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V.;

2) Monsieur Jean-Jacques Durand, né le 16 juin 1941 à Paris, France, résidant à La Garenne, à F-62510 Arques, France;

3) Monsieur Jacques-Emmanuel Durand, né le 29 novembre 1966 à Saint-Omer, Pas de Calais, France, résidant 41, chemin des Balmes à F-69140 Rillieux La Pape, France;

4) Madame Nathalie Durand, née le 29 novembre 1965 à Saint-Omer, Pas de Calais, France, résidant 2 Squire Road - Roxbury, CT 06783 (U.S.A.);

5) Monsieur Thibaud Durand, né le 4 janvier 1972 à Saint-Omer, Pas de Calais, France, résidant C/ Santo Domingo de Silos 6, 12 Planta, E-28036 Madrid, Espagne.

Tous ici représentés par Monsieur Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pouront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de INVESTORS RETAIL HOLDING.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de un million trente-cinq mille euros (EUR 1.035.000) représentée par dix mille trois cent cinquante (10.350) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Les parts sociales pourront être détenues en usufruit ou en nue-propiété. Dans ce dernier cas, le nu-propiétaire aura le seul droit de participer et d'exercer son droit de vote aux assemblées générales extraordinaires tenues en vue d'une modification de ces statuts, alors que l'usufruitier disposera de l'intégralité des autres droits attachés aux parts sociales. Les nus-propiétaires seront représentés par les usufruitiers sauf convention contraire entre eux.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que dans le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée et des conditions prévues ci-après.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés, et le prix proposé («le Prix Offert»).

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée.

Les autres associés ne disposeront cependant pas d'un droit de préemption lorsque les parts sont transmises pour cause de mort au conjoint survivant ou à des descendants.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée («Notification de l'Associé») dans les 2 mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Au cas où un ou plusieurs associés exercent leur droit de préemption, ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres. La cession des dites parts sociales et le paiement du prix par le ou les associés cédants devront avoir lieu dans un délai de 2 mois à compter de la Notification de l'Associé.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées; si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

Si les autres associés ne souhaitent pas acquérir les dites parts sociales ou omettent de répondre dans un délai d'un mois à compter de la réception de la Notification de l'Associé, l'associé cédant pourra, pendant une période de 6 mois, céder les dites parts sociales au cessionnaire à un prix au moins égal au Prix Offert.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, personne(s) morale(s) ou personne(s) physique(s), qui n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Nonobstant ce qui précède, toute décision d'investissement, de désinvestissement ou toute décision visant à octroyer une garantie à un tiers sur tout ou partie des actifs de la Société, doit être approuvée par un vote de la majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital souscrit.

Relativement à l'alinéa précédent, l'expression:

- «Décision d'investissement» signifie toute décision dépassant un acte de gestion journalière;

- «Décision de désinvestissement» signifie toute décision visant à réaliser la vente ou le transfert à un tiers, de quelque manière que ce soit, de tout ou partie des actifs de la Société, dans la mesure où cette décision excède un acte de gestion journalière.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde sera distribué aux associés sauf décision contraire prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

G. Arbitrage

Art. 24. Sauf dans l'hypothèse où des dispositions impératives de droit luxembourgeois auxquelles il n'est pas permis de renoncer statuent en sens contraire, tout associé, en se portant acquéreur de parts sociales de la Société, accepte que tout différend se rapportant à, ou résultant de cette détention de parts sociales de la Société ou de prêts d'associés à la Société (y compris, sans limitation, tout différend concernant des demandes de paiement par la Société, la gestion de la Société ou des transferts de parts sociales autorisés) devra être exclusivement réglé à Luxembourg-Ville par un arbitrage ayant force obligatoire, devant la Chambre de Commerce Internationale, conformément aux règlements en vigueur de celle-ci. L'arbitrage devra être mené par un seul arbitre désigné par la Chambre de Commerce Internationale en vertu des règlements de celle-ci, qui sera un avocat du barreau de Luxembourg et appliquera le droit luxembourgeois; la procédure d'arbitrage se déroulera en langue anglaise. L'arbitre aura le pouvoir d'accorder des honoraires et frais d'avocats. Nonobstant ce qui précède, un associé aura le droit de recourir aux juridictions luxembourgeoises compétentes: (i) pour toute mesure provisoire aux fins de préserver ses droits ou demandes d'arbitrage, et (ii) pour faire exécuter toute sentence arbitrale prise par l'arbitre.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Deux mille sept cents (2.700) parts sociales par CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., susmentionnée;
- Sept mille six cent cinquante (7.650) parts sociales en usufruit par Monsieur Jean-Jacques Durand, susmentionné;
- Deux mille cinq cent cinquante (2.550) parts sociales en nue-propriété par Monsieur Jacques-Emmanuel Durand, susmentionné;
- Deux mille cinq cent cinquante (2.550) parts sociales en nue-propriété par Madame Nathalie Durand, susmentionnée;
- Deux mille cinq cent cinquante (2.550) parts sociales en nue-propriété par Monsieur Thibaud Durand, susmentionné.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de un million trente-cinq mille euros (EUR 1.035.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ treize mille huit cents euros (EUR 13.800).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérant de la Société, la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 84.993 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sise 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature.

3. Le mandat du gérant prendra fin lors de l'assemblée des associés appelée à statuer sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.

4. Afin de couvrir les frais liés à la constitution de la Société, les associés verseront sous la forme d'un apport en compte courant et au prorata de leurs parts respectives, la somme de treize mille huit cents euros (EUR 13.800).

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

The translation in English of the foregoing text follows:

In the year two thousand four, on the sixteenth day of April.

Before the undersigned Jean Seckler, notary public, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, duly represented by Mrs. M.C. van der Sluijs-Plantz and Mr J.J. Schellingerhout, both residing at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, and both acting as Attorneys-in-Fact of TMF MANAGEMENT B.V., Managing Director of RELAM AMSTERDAM HOLDINGS B.V., Managing Director of CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V.;

2) Mr Jean-Jacques Durand, born on 16 June 1941 in Paris, France, residing at La Garenne, F-62510 Arques, France;

3) Mr Jacques-Emmanuel Durand, born on 29 November 1966 in Saint-Omer, Pas de Calais, France, residing at 41, chemin des Balmes, F-69140 Rillieux La Pape, France;

4) Mrs. Nathalie Durand, born on 29 November 1965 in Saint-Omer, Pas de Calais, France, residing at Squire Road - Roxbury, CT 06783 (U.S.A.);

5) Mr Thibaud Durand, born on 4 January 1972 in Saint-Omer, Pas de Calais, France, residing C/ Santo Domingo de Silos 6, 12 Planta, E-28036 Madrid, Spain,

All here represented by Mr Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of INVESTORS RETAIL HOLDING.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million thirty-five thousand euros (EUR 1,035,000), represented by ten thousand three hundred fifty (10,350) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Shares of the Company may be held in usufruct or bear-ownership. In such case, the bear-owner will only have the right to participate to and vote at extraordinary meetings of shareholders held for the purposes of amending these articles, whereas the usufructuary will be given all other rights attached to the shares. Bear-owners will be represented by the usufructuaries unless otherwise specified in an agreement.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to new shareholders *inter vivos* or in the event of death, subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and to the present conditions.

The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares to be transferred, the name, first names, profession and address of the proposed transferees and the proposed price (the «Proposed Price»).

Thereupon the other shareholders are granted a pre-emption right to redeem the shares offered for transfer.

The other shareholders shall however not be granted such pre-emption right in case the shares are transferred *mortis causa* to the surviving spouse or to descendants.

The shareholder who intends to exercise its pre-emption right shall inform the other shareholders of such intent by registered mail within a period of 2 months from the letter informing him of the proposed transfer («Shareholder Notification»). Failure to provide such notification will lead to a loss, for the concerned shareholder, of his pre-emption right.

In the case where one or several shareholders exercise their pre-emption right, such right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholders' rights. The transfer of such shares and the payment of the price by the transferring shareholder(s) shall be made within a period of 2 months from the Shareholder Notification.

Shares may never be divided: if the number of shares to be transferred is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings.

Should the other shareholders not intend to acquire such shares or fail to respond within a period of 1 month from the reception of the registered letter from the Shareholder Notification, the transferring shareholder may, within a period of 6 months, transfer such shares to the transferee at a price corresponding at least to the Proposed Price.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, legal entities or natural persons, which do not need to be shareholders of the Company.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. Notwithstanding the foregoing, each investment decision, divestment decision or each decision which aims at granting a security to a third party on all or part of the Company's assets, shall be approved by a vote of the majority of the shareholders representing three quarters of the share capital at least.

In relation to the foregoing paragraph, the expression:

- «Investment decision» means each decision exceeding the day-to-day management;

- «Divestment decision» means each decision which aims at performing the assignment or transfer to a third party, in whichever manner, of all or part of the Company's assets, insofar as this decision exceeds the day-to-day management.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance shall be distributed to the shareholders, unless otherwise determined by the majority of the shareholders, representing at least three quarters of the share capital at least.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Arbitration

Art. 24. Except as otherwise required by mandatory provisions of Luxembourg laws which cannot be waived, each shareholder, by acquiring shares of the company, agrees that any dispute relating to, or arising out of, such shareholder's holding of shares of the company or such shareholder's loans to the company (including without limitation, any dispute concerning claims for payment by the company, management of the company, or permitted share transfers) shall be settled exclusively by binding arbitration in Luxembourg-city before the International Chamber of Commerce in accordance with its rules then in effect. Arbitration shall be conducted by a single arbitrator appointed by the International Chamber of Commerce in accordance with its rules who shall be a lawyer registered with the Luxembourg Bar, and who shall apply the laws of Luxembourg; the arbitration proceedings shall be in English. The arbitrator shall have power to award attorneys fees and costs. Notwithstanding the foregoing, a shareholder shall have power to apply to a competent court of Luxembourg: (i) for injunctive relief to preserve rights or claims for arbitration, and (ii) to enforce any award of the arbitrator.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- Two thousand seven hundred (2,700) shares by CB RICHARD ELLIS INVESTORS EUROPE B.V., as aforementioned;
- Seven thousand six hundred fifty (7,650) shares in usufruct by Mr Jean-Jacques Durand, as aforementioned;
- Two thousand five hundred fifty (2,550) shares in bare-ownership by Mr Jacques-Emmanuel Durand, as aforementioned;
- Two thousand five hundred fifty (2,550) shares in bare-ownership by Mrs. Nathalie Durand, as aforementioned;
- Two thousand five hundred fifty (2,550) shares in bare-ownership by Mr Jean-Jacques Durand, as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of one million thirty-five thousand euros (EUR 1,035,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thirteen thousand eight hundreds euros (EUR 13.800).

General meeting of partners

The shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. TMF CORPORATE SERVICES S.A., registered with Luxembourg Trade and companies Register, under number B 84.993, established at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, is appointed manager of the Company.

The manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by his sole signature.

3. The manager's mandate shall terminate at the general meeting called to approve the annual accounts of the Company as of 31st of December 2004.

4. In order to cover the incorporation costs of the Company, the shareholders shall pay by means of a contribution to the current account of the Company and pro rata to their respective participation in the Company, the amount of thirteen thousand eight hundreds euros (EUR 13.800).

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day, month and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on the request of the same appearing persons, the French version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Signé: S. Binard - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2004, vol. 526, fol. 77, case 7. – Reçu 10.350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2004.

J. Seckler.

(037507.3/231/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SECURITAS INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.735.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth of April at 2.15 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SECURITAS HOLDING IRELAND, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Ground Floor Plaza 1, Custom House Plaza, IFSC, Dublin1, Ireland and registered under number 363815.

The founder is here represented by Mr Per Anders Lowe, director, residing at London, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is SECURITAS INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 16,500 (sixteen thousand five hundred American dollars), represented by 33 (thirty-three) shares of USD 500 (five hundred American dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by:

i) the sole signature of its single manager,

ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager;

iii) in case of plurality of managers by the sole signature of any member of the class B manager if there is no class A Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - payment

All the 33 (thirty-three) shares representing the capital have been entirely subscribed by SECURITAS HOLDINGS IRELAND, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 16,500 (sixteen thousand five hundred American dollars) is as now at the disposal of SECURITAS INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à rl., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

Mr Olof Glückman Bengtsson, Director, with professional address at 22 Deveraux Lane, Barnes, SW13 8DA London UK, as type B manager

And

Mr Per Anders Lowe, Director, with professional address at 5 Burges Grove, Barnes, SW13 8BG London UK, as type B manager

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by:

i) the sole signature of its single manager;

ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager;

iii) in case of plurality of managers by the sole signature of any member of the class B manager if there is no class A Manager.

2) Is appointed as auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Its term of office will expire after the Annual General Meeting of shareholders, which will approve the annual accounts as at December 31, 2004.

3) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq avril à 2h15.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

SECURITAS HOLDINGS IRELAND, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Ground Floor Plaza 1, Custom House Plaza, IFSC, Dublin 1, Ireland et enregistrée sous le numéro 363815.

Fondateur ici représenté par Mr Per Anders Lowe, administrateur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les actionnaires ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 2. La dénomination de la société sera SECURITAS INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des actionnaires ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 16.500 (seize mille cinq cents dollars américains), représenté par 33 (trente-trois) parts sociales de USD 500 (cinq cents dollars américains) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre actionnaires.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement actionnaires. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des actionnaires titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par:

(i) la seule signature de son gérant unique;

(ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;

(iii) en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe B s'il n'y a pas de gérant de classe A.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécable, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des actionnaires est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des actionnaires votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et actionnaires envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les actionnaires.

Les actionnaires peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les actionnaires peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 33 (trente trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SECURITAS HOLDINGS IRELAND, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 16,500 (seize mille cinq cents dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Olof Glückman Bengtsson, Directeur, avec adresse professionnelle au 22 Deveraux Lane, Barnes, SW13 8DA London UK, comme gérant de classe B

Et

Monsieur Per Anders Lowe, Directeur, avec adresse professionnelle au 5 Burges Grove, Barnes, SW13 8BG London UK, comme gérant de classe B

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par

i) la seule signature de son gérant unique;

ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;

iii) en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe B, s'il n'y a pas de gérant de classe A.

2) Est nommé Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. A. Lowe, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 85, case 1. – Reçu 136.83 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

J. Elvinger.

(039136.3/211/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

VOLGOGRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 100.732.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg;

2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg;

the first one intervening as founder, the second one as simple subscriber.

Both here represented by Mrs Anja H.P.M. Paulissen, employee, residing in Christnach, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of VOLGOGRAD S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), divided into 3,100 (three thousand hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory auditors**Art. 10. Board of Directors**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General Meeting**Art. 16. Powers of the General Meeting**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the 9th of June at 4.00 p.m.

Art. 18. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes

Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2004.

The first annual General Meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 3.100 (three thousand one hundred) shares as follows:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.:	3.099
2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.:	1
Total: three thousand hundred shares	3.100

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand seven hundred euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg.
2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2009.

- Mr Herman J.J. Moors, director, residing in Bertrange;
- Mrs Anja H.P.M. Paulissen, employee, residing in Christnach;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
CO-VENTURES S.A., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. B 48.838;

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

2.- ING TRUST (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

le premier comparant intervenant comme fondateur, le second comme simple souscripteur.

Ici représentés par Madame Anja H.P.M. Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination VOLGOGRAD S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 9 juin à 16.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A.:	3.099
2.- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.:	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

a) Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange;

b) Madame Anja H.P.M. Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach;

c) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 48.838.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. H.P.M. Paulissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, vol. 20CS, fol. 89, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

J. Elvinger.

(039134.3/211/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

LUXBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.521.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 19 janvier 2004***1. Démission du Président et démission d'un administrateur.**

Le conseil prend note de la démission de M. Raymond Kirsch de son poste d'administrateur et de Président du Conseil avec effet au 1^{er} février 2004.

2. Cooptation d'un administrateur, nomination d'un Président et d'un Vice-Président.

Le conseil coopte à l'unanimité M. Guy Rosseljong au poste d'administrateur. M. Michel Birel occupera la fonction de Vice-Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. Jean-Claude Finck remplacera M. Raymond Kirsch en tant que Président du Conseil jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037896.3/1122/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

FIBART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 100.742.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16 Cité Lédenbiérg.

2.- Mademoiselle Béatrice Pauls, employée privée, demeurant à L-8030 Strassen, 106, rue du Kiem.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIBART S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) représenté par sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) qui sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 avril 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS, S.à.r.l., préqualifiée, six cent quatre-vingt-quinze actions	695
2.- Mademoiselle Béatrice Pauls, prénommée, cinq actions	5
Total: sept cents actions	700

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cents Euros (17.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Karl Louarn, conseiller économique, demeurant à L-5891 Fentange, 6 rue Pierre Weydert;
2. Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16 Cité Lédenberg;
3. Monsieur Marc Boland, expert-comptable, demeurant à L-5240 Sandweiler, 7, rue Principale.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant à L-5460 Trintange, 25, route de Remich.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion des affaires journalières de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand four, on the thirtieth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., a company under Luxembourg law, having its registered office in 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

here represented by its sole manager, Mr Joeri Steeman, chartered accountant, residing in L-5341 Moutfort, 16 Cité Lédenberg.

2.- Miss Béatrice Pauls, employee, residing in L-8030 Strassen, 106, rue du Kiem.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of FIBART S.A.

Art. 2. The registered office is in Strassen.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) divided into seven hundred (700) shares of no par value.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) to be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 30, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors can choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the companies' interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of April at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2004. The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS, S.à r.l., prenamed, six hundred and ninety-five shares	695
2.- Miss Béatrice Pauls, prenamed, five shares.	5
Total: seven hundred shares.	700

The subscribed shares have been paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seventeen thousand five hundred Euro (17,500.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors:

1. Mr Karl Louarn, consultant, residing in L-5891 Fentange, 6 rue Pierre Weydert;
2. Mr Joeri Steeman, chartered accountant, residing in L-5341 Moutfort, 16 Cité Lédenberg;
3. Mr Marc Boland, chartered accountant, residing in L-5240 Sandweiler, 7, rue Principale.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor
Mr Pascoal Da Silva, employee, residing in L-5460 Trintange, 25 route de Remich.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Fifth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English texts, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Steeman, B. Pauls, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2004, vol. 427, fol. 58, case 12. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2004.

H. Hellinckx.

(039187.3/242/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

RAY GLOBO INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.

R. C. Luxembourg B 100.730.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ralph Meyer, indépendant, né à Wiltz, le 15 février 1967 (Matricule n° 19670215116) demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

2.- Madame Anne Meyer, femme au foyer, née à Wiltz, le 27 octobre 1963 (Matricule n° 19631027167) épouse de Monsieur Fernand Bill, demeurant à L-9153 Dirbach, maison N° 3.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAY GLOBO INT. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le négoce de voitures neuves et d'occasion ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Madame Anne Bill-Meyer, prédite	99 actions
- Monsieur Ralph Meyer, prédit	1 action

Toutes les actions ont été libérées à 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions resteront nominatives tant que le capital souscrit n'a pas été entièrement libéré.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cent vingt euros (EUR 1.620,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

Monsieur Ralph Meyer, prédit, est nommé administrateur-délégué;

Madame Anne Meyer, prédite

Monsieur Raymond Graindorge, commerçant, né à Huy (Belgique), le 31 juillet 1956 (Matricule N° 19560731097), demeurant à L-9153 Dirbach, maison N° 3.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs Monsieur Ralph Meyer et Monsieur Raymond Graindorge, prédits.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE «COFISAL» Z.I. Zare L-4384 Ehlerange B.P. 278 (L-4003 Esch-sur-Alzette) (Matricule N° 20022230493);

inscrite au registre de commerce sous la section B numéro 89.988;

4.- Le siège social de la société est établi à L-1117 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Meyer, A. Meyer. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2004, vol. 885, fol. 31, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 mai 2004.

C. Doerner.

(039140.3/209/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 66.684.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 30 avril 2004 que:

Démission d'un administrateur

L'Assemblée accepte la démission avec décharge pleine et entière de la société YVISA, S.à r.l. au poste d'administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Agnes Paul, administrateur de sociétés, né le 25 août 1941 à Ettelbruck, demeurant 7, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin au terme du mandat de son prédécesseur; à savoir lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038733.3/1185/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

LUXCASH ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 33.519.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2004

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Madame Doris Engel en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} février 2004.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2005:

M. Jean-Claude Finck, président
M. Gilbert Ernst, vice-président
M. Michel Birel, administrateur
Mme Doris Engel, administrateur
M. Aly Kohll, administrateur
M. Jean-Paul Kraus, administrateur
M. Guy Rosseljong, administrateur
M. Alphonse Sinnes, administrateur
Mme Ingrid Stevens, administrateur
M. Paul Waringo, administrateur
M. Armand Weis, administrateur
M. Guy Zimmer, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Joseph Delhaye, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Joseph Delhaye, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2005.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038193.3/1122/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS, Société civile particulière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

A la suite des cessions avec effet au 7 avril 2004 de 67 parts de la Société à Monsieur Roger Molitor et de 33 parts de la Société à Monsieur Jean-Claude Lucius, dûment acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du code civil, l'article 6 des statuts a désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 2.478,94). Il est divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces et attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, trente-trois parts sociales.	33
2) Monsieur Roger Molitor, expert-comptable, né le 14 mai 1953 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, soixante-sept parts sociales.	67
Total: cent parts sociales	100

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Pour avis sincère et conforme

KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02950. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038575.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

S.U. INTERNATIONAL HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.274.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- M. Antonio Maccaferri, industriel, Via Sabbioni n° 29, Bologne, Italie, Président.

- M. Alessandro Maccaferri, Via Santa Barbara n° 5, Bologne, Italie

- M. Stefano Salmi, directeur général, via Andrea Costa n° 73, Bologne, Italie

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Dr. Fioravante Montanari, industrial manager, demeurant à Bologne, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038284.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

ADA FASHION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 72.294.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

ADA FASHION HOLDING S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(038380.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

BERSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.219.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(038383.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

A.T.L., ASSISTANCE TECHNIQUE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.

R. C. Luxembourg B 93.822.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004:

Remplacement du commissaire aux comptes, la société E.C. AUDIT, S.à r.l. ayant son siège social à F-88100 Saint-Dié, et ce avec effet immédiat par Monsieur Pasquale Azzarone, né le 23 février 1933 à Monté-Sant' Angélo (Italie) et demeurant 19, rue du Haut de Molleux à F-57685 Augny. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour A.T.L. ASSISTANCE TECHNIQUE LUXEMBOURGEOISE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038417.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

SAC NORIMBERGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.798.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Signature.

(038384.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

INTERNATIONAL POWER NPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 86.454.

Le bilan pour la période du 15 mars 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(038385.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**B.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. RXR 2000, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 60.040.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(038612.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

B.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 60.040.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 11 mai 2004, que:
- les modifications des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02419. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(038623.2/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

MILOURD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 11.974.

- Madame Annie Bruck ne fait plus partie du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02110. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(038412.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

AQUAETANCHE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Koerich, 12, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 77.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

(038588.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

ACCESS INTERNATIONAL ADVISORS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 94.564.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(038445.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

EUROPRESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.315.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(038614.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 144.625,- EUR.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.751.

Par résolution en date du 16 avril 2004, le conseil de gérance de la société KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS, S.à r.l. a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038702.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

MEIF LUXEMBOURG FEEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 12.700,- EUR.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.412.

En date du 23 avril 2004, MEIF (UK) LIMITED, ayant son siège social au 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, a transféré 500 parts sociales de la société MEIF LUXEMBOURG FEEDER, S.à r.l. vers la société DEXIA CREDIT LOCAL, ayant son siège social au 7-11 quai André Citroën, F-75901 Paris Cedex 15, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (France) sous le numéro 351 804 042.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038711.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

RV LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.089.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

(038643.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

RV LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.089.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

(038644.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

AMEX FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 20.000,- USD.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.364.

Par résolution en date du 15 mars 2004, l'actionnaire unique de la société AMEX FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l. a décidé:

1. de nommer au poste de gérant M. Dominique Robyns, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004, pour une durée indéterminée.

2. d'accepter la démission de M. Dominique Ransquin, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038668.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

SAC NORIMBERGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.798.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, tenue en date du 1^{er} avril 2004, a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010:

1) des administrateurs suivants:

Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Monsieur Tereso Rui, résidant au One Curzon Street, UK-W1A 5PZ London

Monsieur Bernard Nicolas, résidant au One Curzon Street, UK-W1A 5PZ London

2) du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

3) de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038709.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

F.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.580.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 20 juin 2002 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2008.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. Gilles Frachon, administrateurs de sociétés demeurant à Veyrier du Lac (F)
- M. Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach
- M. Michel Reybier, administrateur de sociétés, demeurant à Cologny (CH)
- M. Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038815.3/806/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

ROMANCE ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 mai 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ROMANCE ENTERTAINMENT S.A. tenue à Luxembourg, le 7 mai 2004, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002 et de reporter le profit de EUR 1.422.135,39 au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant;
- décision a été prise de révoquer le commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accepter la nomination de la société COMCOLUX S.A., siégeant au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038808.30/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.253.

Par résolution en date du 16 avril 2004, le conseil d'administration de la société KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. a décidé:

- de résilier la convention de domiciliation existante conclue en date du 19 octobre 2001 avec ALTER DOMUS (anc. BILLON ET ASSOCIES).
- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038693.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

BENARES S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.666.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 avril 2004, les mandats des administrateurs Monsieur Jacques Claeys, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Monsieur Guy Fasbender, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010. Le mandat du Commissaire aux Comptes COMCOLUX S.A., 123 Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour BENARES S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038803.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

KANGOUROU INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.809.

—
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2004 a appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes COMCO-LUX S.A., 123 Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement d'AUDITAS S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour KANGOUROU INVEST S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038796.3/29/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.209.

—
Extrait des procès-verbaux des Conseils d'Administration en date des 31 octobre, 5 et 7 novembre 2003

Les Administrateurs, réunis en Conseil le 31 octobre 2003, ont pris la résolution suivante:

- Le Conseil reçoit, en séance, la démission de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux de son poste d'Administrateur, et coopte Madame Christine Moser, en remplacement, avec l'agrément des autorités luxembourgeoises.

Les Administrateurs, réunis en Conseil le 5 novembre 2003, ont pris la résolution suivante:

- Le Conseil reçoit la démission de Madame Sandrine Leclercq de son poste d'Administrateur, et coopte Monsieur Christophe Lhote, en remplacement, avec l'agrément des autorités luxembourgeoises.

Les Administrateurs, réunis en Conseil le 7 novembre 2003, ont pris la résolution suivante:

Madame Christine Moser et Monsieur Christophe Lhote, Administrateurs, désignent leur pair, Monsieur Philippe Zaouati, qui accepte, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SICAV PATRIMOINE INVEST, avec effet immédiat.

Pour le Conseil d'Administration

P. Zaouati

Président du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038755.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.458.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} avril 2004 à 15.00 heures

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur M. Claude Schmitz, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2008 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

SOCOTRA HOLDING S.A.

G. Hornick / E. Ries

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038706.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

ARGENTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.881.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

M^e F. Schiltz

Un mandataire

(038774.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

SHOE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.787.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ03629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

SHOE INVEST HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(038734.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

EXA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 29.243.

—
Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(03499/000/14)

Le Conseil d'Administration.

ATALANTE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 47.630.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2004* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03500/000/14)

Le Conseil d'Administration.

NATIVA S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.318.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *22. Juli 2004* um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. März 2004.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. März 2004, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. März 2004.
4. Verschiedenes.

I (03420/1023/14)

Der Verwaltungsrat.

LARISSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *22 juillet 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Divers.

I (03422/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

HIBOU, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *16 août 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 16 août 2004 délibèrera quelle que soit la portion du capital représenté.

I (03438/534/15)

Le Conseil d'Administration.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.168.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of RUSSIAN INVESTMENT COMPANY (the «Company»), will be held at 11.00 a.m. (local time) on 22 July 2004 at the registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended 31 March 2004 and to approve the Auditors' report thereon
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 March 2004
3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
The Hon. James Ogilvy; André Elvinger; Roberto Seiler; Antonio Thomas; Christos Mavrellis, Simon Airey, Laurence Llewellyn and Jacques Elvinger;
4. To appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year.
5. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Shareholders who will not be able to attend the Annual General Meeting may be represented by power of proxy, which is available at the registered office of the Company. The form should be duly dated, signed and returned by fax and by mail before close of business on 20 July 2004 to the Company at B.P. 2344, L-1023 Luxembourg; fax number (+352) 34 15 58.

Only shareholders on record at the close of business on 20 July 2004 are entitled to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

I (03421/755/29)

*By Order of the Board of Directors.***LEYLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 67.392.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2004 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03480/696/16)

*Le Conseil d'Administration.***DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.714.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 6 août 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2004 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 6 août 2004 délibérera quelle que soit la portion du capital représenté.

I (03468/534/14)

Le Conseil d'Administration.

REDALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 78.278.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. nominations statutaires;
- h. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- i. divers.

I (03450/045/19)

Le Conseil d'Administration.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 9 août 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2004 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 9 août 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

I (03502/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA QUANT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.647.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société DEXIA QUANT qui se tiendra le 22 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2004;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2004; affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 mars 2004;
5. Nomination des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avertir le Conseil d'Administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (03497/755/23)

Le Conseil d'Administration.

METEC S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 21.173.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die ausserordentlich am 23. Juli 2004 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes.

I (03487/534/15)

Der Verwaltungsrat.

PARTINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 24.181.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 6 août 2004 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 1, rue Philippe II avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2003;
2. approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003;
3. approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003;
4. affectation du résultat;
5. décharge aux membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
6. nomination d'un administrateur-délégué.

I (03510/561/17)

Le Conseil d'Administration.

LEBANON HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.687.

The quorum required by law not having been reached at the first Annual General Meeting of shareholders held on 29 April 2004, notice is hereby given that a

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 5 August 2004 at 10.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the management report of the Board of Directors and of the report of the Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2003 and allocation of the results.
3. Directors' fee.
4. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the financial year ended 31 December 2003.
5. Notification of the resignation of Mr Gerhard Engel as Director.
6. Statutory appointments.
7. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the postponed Annual General Meeting has to deposit its shares for July 29, 2004 at the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (03498/755/26)

By order of the Board of Directors.

LEYLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.392.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2004 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03501/696/16)

Le Conseil d'Administration.

POCULUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 16 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02676/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ALDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.566.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03441/817/17)

Le Conseil d'Administration.

LEADING EDGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.406.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (03442/817/17)

*Le Conseil d'Administration.***LES BIERTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.336.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 15 juillet 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (03349/833/18)

*Le Conseil d'Administration.***AGESTALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 juillet 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2004 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

II (03363/000/17)

*Le Conseil d'Administration.***RIF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.501.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Divers.

II (03232/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SEVIGNE-SALTEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.315.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juillet 2004* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (03443/817/18)

Le Conseil d'Administration.

TRAMPOLINO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.356.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le *20 juillet 2004* à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (03371/655/16)

ARATOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.137.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *19 juillet 2004* à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03084/755/17)

Le Conseil d'Administration.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juillet 2004* à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

II (03176/520/16)

Le Conseil d'Administration.

BUILDINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.888.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juillet 2004* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (03398/696/17)

Le Conseil d'Administration.

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.655.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juillet 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (03233/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

PRIME INVEST I, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *July 23, 2004* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting held on April 14, 2004 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on July 23, 2004, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

II (03287/534/15)

The Board of Directors.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.488.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 14 juillet 2004 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03328/000/18)

Le Conseil d'Administration.

FORNEBULUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.245.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03374/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PORTFOLIO B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.029.

Le Conseil d'Administration de PORTFOLIO B.P. (ci-après la «Société») a l'honneur d'inviter les actionnaires de la Société à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 15 juillet 2004 à 17.00 heures à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2004.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2004.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.
6. Nomination des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2004 peuvent s'adresser au siège social de la société et auprès du service financier en Belgique (BANQUE DEGROOF S.A., 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles).

II (03425/755/32)

Pour le Conseil d'Administration.

EXOBOIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.486.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 14 juillet 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03327/000/18)

Le Conseil d'Administration.

KBC INSTITUTIONAL CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.266.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 15 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'affectation des résultats au 31 mars 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 9 juillet 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (03426/755/21)

Le Conseil d'Administration.

BAINBRIDGE-ALPHASTRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.335.

Dear Shareholder,

Due to the fifty percent quorum of the shares not being reached at the Extraordinary General Meeting of BAINBRIDGE - ALPHASTRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable (the «Company»), held on May 6, 2004, the Board of Directors is reconvening a new

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company, in front of a public notary, for July 26, 2004 at 11.30 a.m. at the registered office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to which the shareholders are invited to attend with the following agenda which is:

Agenda:

Modify the articles of incorporation (the «Articles») in order to submit the Company to the law of December 20, 2002 on Undertakings for Collective Investments as follows:

- Modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 5 of the Articles, 6th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-)» to the reference «one million two hundred thirty-nine and four hundred sixty-seven Euros and sixty-two cents (EUR 1,239,467.62)»;
- Modify article 20 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 23 of the Articles, paragraph III, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111(2) of the law of March 30, 1988 on collective investment undertakings, as modified by the article 5 of the law of July 17, 2000»;
- Modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988»;
- Modify article 32 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

The Board is pleased to advise you that the here-above decisions will be approved by a two-third majority of the shares present and represented at the Meeting without quorum. Each share is entitled to one vote.

A proxy form can be obtained free of charge at the registered office of the Company.

In case you could not be able to attend the meeting, please fill in the proxy form appointing the chairman or an other shareholder and return it to IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG, S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, for the attention of Mrs Sophie Coccetta by fax (+ 352 26 202 469) or by post.

II (03354/755/49)

The Board of Directors.

LES TERRASSES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.745.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 15 juillet 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (03348/833/18)

Le Conseil d'Administration.